



## SOMMAIRE

	Page
Point 38 de l'ordre du jour :	
Prévisions budgétaires pour l'exercice financier 1956...	23

**Président: M. Hans ENGEN (Norvège).**

## POINT 38 DE L'ORDRE DU JOUR

Prévisions budgétaires pour l'exercice financier  
1956 (A/2904 et Add.1, A/2921)

## Discussion générale

1. Le SECRETAIRE GENERAL présente son projet de budget pour 1956 (A/2904 et Add.1) et commente le rapport correspondant (A/2921) du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires<sup>1</sup>.

2. Il regrette que ses obligations l'empêchent d'assister à toutes les séances de la Cinquième Commission, mais il s'efforcera de le faire si certains représentants souhaitent lui poser des questions.

3. M. AGHNIDES (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires) présente des observations sur les questions soulevées par le Secrétaire général<sup>2</sup>.

4. M. MERROW (Etats-Unis d'Amérique) relève l'importance essentielle de la Cinquième Commission et souligne que, en sa qualité de président de la sous-commission des organisations et mouvements internationaux de la Commission des affaires étrangères de la Chambre des représentants du Congrès des Etats-Unis, il a étudié et suivi avec un vif intérêt le développement de l'Organisation des Nations Unies et de ses institutions spécialisées au cours des 10 dernières années. Outre l'Organisation des Nations Unies proprement dite, il existe aujourd'hui 10 institutions spécialisées et cinq programmes gérés par les Nations Unies et financés par des contributions volontaires. L'activité de ces organismes s'étend à quelque 90 pays et territoires. Leurs secrétariats comptent plus de 9.000 fonctionnaires et les programmes occupent en outre un personnel international de 2.200 agents, sans parler des milliers de personnes recrutées sur place. On assiste ainsi à une décentralisation de plus en plus poussée, ce qui pose de nombreux problèmes d'organisation et de direction. Depuis deux ans, le Secrétaire général s'efforce d'améliorer la structure et l'administration de l'Organisation. Ses efforts se poursuivent et il serait utile que les institutions spécialisées suivent l'exemple de l'ONU dans ce domaine.

<sup>1</sup> On trouvera le texte *in extenso* de la déclaration du Secrétaire général dans le document A/C.5/630.

<sup>2</sup> On trouvera le texte *in extenso* de la déclaration de M. Aghnidès dans le document A/C.5/631.

5. Le coût de toutes ces activités n'a évidemment pas cessé d'augmenter. En 1955, le total brut des budgets de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées (non compris la Banque internationale pour la reconstruction et le développement et le Fonds monétaire international) s'est élevé à 85 millions de dollars, auxquels il faut ajouter 102.500.000 dollars pour le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, le Programme élargi d'assistance technique, le Fonds des Nations Unies pour le secours aux réfugiés, l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient et l'Agence des Nations Unies pour le relèvement de la Corée, ce qui porte à 187.500.000 dollars les fonds mis à la disposition des divers organismes des Nations Unies en 1955, contre 122.500.000 dollars en 1947. On peut estimer à environ 1 milliard 764 millions de dollars les sommes consacrées aux activités des Nations Unies depuis 1946.

6. Etant donné les réalisations qu'elles ont permises sur les plans politique, économique et social, ces dépenses se justifient aisément, dans la mesure où la Cinquième Commission et les organes similaires des autres institutions veillent à ce qu'il n'y ait aucun gaspillage et à ce que le personnel soit employé de façon rationnelle. A cet égard, le fait que les dépenses de l'Organisation semblent maintenant stabilisées ne doit pas inciter la Commission à relâcher son contrôle.

7. On constatera aussi que la répartition des charges entre les Etats Membres tend à devenir plus équitable; à l'heure actuelle, la quote-part d'aucun Etat ne dépasse un tiers du budget. L'expérience montre que les contributions ne dépassent pas ce que les gouvernements peuvent et veulent payer. Il n'en va pas de même pour ce qui est des programmes financés par les contributions volontaires. Les fonds réunis sont en effet bien inférieurs aux ressources sur lesquelles on a tablé pour l'exécution des programmes. Il y a lieu de rechercher les causes de cette situation et de déterminer si elle est imputable au fait que l'on se fixe des objectifs financiers trop ambitieux ou au fait que les Membres négligent leurs obligations.

8. Il est indispensable que tous les Etats Membres accordent et ne cessent d'accroître leur soutien aux causes qui servent les institutions spécialisées de l'Organisation des Nations Unies. Mais, avant de rien entreprendre de nouveau, il faut se demander si les services d'un organisme international offriraient le moyen le meilleur d'atteindre le but que l'on se propose, si les membres de cet organisme seraient disposés à participer au financement du programme — car si le programme est presque entièrement à la charge d'un petit nombre de pays, il perdra son caractère international — et enfin si cette entreprise internationale sera complétée par des efforts sur le plan national.

9. Une autre question retient l'attention de la Commission depuis plusieurs années: l'administration du personnel. Des progrès appréciables ont été réalisés

pour rendre plus attirantes et uniformiser les conditions de service dans les organismes des Nations Unies, mais de nombreux problèmes restent à résoudre en matière d'administration du personnel. Les Etats Membres, les fonctionnaires du Secrétariat et l'opinion publique, d'une façon générale, doivent avoir l'assurance que les critères régissant l'administration du personnel correspondent aux normes de travail, de compétence et d'intégrité prévues dans la Charte et que, dans la mesure qui est compatible avec le respect de ces critères, on prend dûment en considération l'importance d'un recrutement effectué sur une base géographique aussi large que possible. On peut d'ailleurs se demander s'il ne serait pas plus conforme aux intérêts de l'Organisation d'interpréter ce dernier critère comme impliquant une représentation équitable des civilisations de tous les Etats Membres plutôt qu'un dénombrement des fonctionnaires par nationalité. On trouvera également, dans les observations formulées par le Comité consultatif de la fonction publique internationale au sujet de la formation des fonctionnaires internationaux, un autre aspect de la question, auquel il vaudrait la peine de s'arrêter<sup>3</sup>.

10. On a également enregistré des progrès considérables en ce qui concerne la coordination administrative entre l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées. Il ne faut pas oublier que chaque institution, quelle que soit son autonomie constitutionnelle, est un organe vital de l'ensemble du système des Nations Unies. Pour l'opinion publique, le succès ou l'échec d'une institution spécialisée est assimilé au succès ou à l'échec de l'Organisation, et réciproquement.

11. Après avoir passé en revue les principaux problèmes d'ordre budgétaire et administratif qui se posent à l'Organisation des Nations Unies, la délégation des Etats-Unis entend préciser sa position sur un certain nombre de points.

12. En premier lieu, les Etats-Unis sont prêts à appuyer la plupart des recommandations présentées par le Comité consultatif (A/2921) et par le Comité des contributions (A/2951) au sujet du budget et des contributions de 1956. On sait que ces deux comités sont autorisés par l'Assemblée à prêter leur concours aux institutions spécialisées sur la demande de ces dernières. Il y a sans conteste un grand intérêt, notamment du point de vue de la coordination, à ce que les méthodes administratives et budgétaires de toutes les institutions soient examinées par un même comité d'experts, tel que le Comité consultatif. Ce dernier peut toutefois éprouver certaines difficultés pratiques à servir à la fois l'Organisation des Nations Unies et toutes les institutions spécialisées. A cet égard, la délégation des Etats-Unis aurait certaines suggestions à présenter, mais elle préfère connaître d'abord les vues du Comité consultatif lui-même.

13. D'autre part, les Etats-Unis souhaiteraient voir améliorer encore l'administration du personnel. L'apport des techniques modernes n'est pas à négliger. M. Merrow cite à cet égard le programme institué par l'Administration américaine, organisant un système de primes pour récompenser les fonctionnaires auteurs de suggestions qui permettent d'augmenter la productivité des services de l'Etat et d'économiser les deniers publics. De son côté, le Comité consultatif de la fonction publique internationale a fait des propositions qu'il serait utile de prendre en considération.

<sup>3</sup> Voir Nations Unies, Comité consultatif de la fonction publique internationale, *Rapport sur les normes de conduite requises des fonctionnaires internationaux*, 1954 (COORD/CIVIL SERVICE/5).

14. Il importerait aussi de veiller à ce que les dépenses d'administration et les frais généraux n'absorbent pas une fraction excessive des budgets des organisations internationales. Il existe différents moyens de réaliser des économies dans ce domaine. Il faudrait notamment qu'à moins de circonstances exceptionnelles, les principaux organismes se réunissent au Siège, que les séances commencent et finissent à l'heure et soient convenablement échelonnées afin d'éviter que des périodes de pointe ne succèdent à des périodes creuses, tant pour les secrétariats que pour les Etats membres. Il conviendrait aussi d'exercer un contrôle très strict sur les publications et la documentation. A la Cinquième Commission, par exemple, les comptes rendus analytiques pourraient souvent être remplacés par le rapport de la Commission à l'Assemblée.

15. En ce qui concerne les questions qui n'ont pas le même caractère périodique, le Gouvernement des Etats-Unis appuie sans réserve les recommandations du Comité spécial chargé d'étudier la question de la réformation des jugements du Tribunal administratif. Il a appris avec satisfaction que la construction du Siège serait achevée en 1956 et que l'on envisageait d'apposer une plaque à la mémoire de ceux qui sont morts au service des Nations Unies. La délégation des Etats-Unis espère enfin que la Cinquième Commission approuvera le projet de création d'un cimetière aux morts des Nations Unies en Corée.

16. M. VAN ASCH VAN WIJCK (Pays-Bas) déclare que la nature des débats de la Commission n'est plus tout à fait la même que les années précédentes; en effet, la Commission ne consacre plus la majeure partie de son temps à l'examen du budget lui-même. Pendant plusieurs années, elle a éprouvé quelque inquiétude devant l'accroissement continu du budget, qui faisait de l'ONU une organisation coûteuse, sans garantir pour autant la qualité des résultats. Mais on est maintenant parvenu à une certaine stabilité, due, semble-t-il, au succès de la réorganisation du Secrétariat, laquelle a permis, en outre, de réaliser des économies. La délégation des Pays-Bas n'est pas, a priori, hostile aux mesures qui pourraient provoquer une augmentation de dépenses, mais il ne faut être ni trop pressé, ni trop ambitieux.

17. Comme le Secrétaire général l'a dit, c'est en améliorant la répartition des fonctions et en assouplissant encore l'utilisation du personnel que le Secrétariat pourra s'acquitter des nouvelles tâches que lui imposera éventuellement une modification des programmes de travail. A cet égard, une étroite coordination entre le Siège et les autres bureaux de l'Organisation serait précieuse, mais la chose est délicate, car il faut éviter une trop grande centralisation; il est bon de respecter le caractère propre et la liberté d'action des bureaux extérieurs, dans la mesure où la bonne marche de l'administration ne s'en trouve pas gênée.

18. Les réductions déjà opérées, n'ont, heureusement, pas eu d'effet fâcheux sur la situation des fonctionnaires qui sont au service de l'Organisation depuis de longues années et dont le travail donne toute satisfaction. En effet, si l'on veut s'assurer le concours de personnes hautement qualifiées, il faut, certes, offrir une rémunération convenable, mais il faut surtout garantir la stabilité de l'emploi en lui donnant une base juridique solide et éviter toute discrimination arbitraire entre les fonctionnaires du Secrétariat. L'application de ces principes pourrait être un des moyens de maintenir le moral du Secrétariat, ce qui est de la

plus haute importance tant pour les fonctionnaires que pour l'Organisation.

19. En ce qui concerne l'établissement des documents, le Secrétaire général a fait observer que les retards enregistrés avaient été dus parfois à ce que les réunions n'avaient pas été prévues en temps voulu. Cela prouve bien qu'il ne faut pas vouloir trop entreprendre en trop peu de temps.

20. Il faut féliciter enfin le Secrétariat de confier des travaux d'impression de plus en plus nombreux à des établissements situés dans les pays à monnaie faible; les quelques difficultés qui ont surgi devraient être aisément surmontées.

21. Selon M. THERON (Union sud-Africaine), le projet de budget pour 1956 indique plutôt une stabilisation qu'une réduction proprement dite des dépenses. En effet, la diminution des dépenses dans le projet de budget initial est due en grande partie à la réorganisation du Secrétariat, effectuée selon les directives de l'Assemblée, et au fait que certaines dépenses de caractère exceptionnel (275.940 dollars en 1955) ne représenteront que 13.250 dollars en 1956.

22. La réduction totale recommandée par le Comité consultatif est inférieure à celle de l'année précédente; il ne faut pas voir là un relâchement des efforts du Comité consultatif, mais plutôt le signe évident d'une préparation sérieuse du budget. Il convient de noter en même temps que, pour la troisième année consécutive, l'Assemblée se trouve saisie d'un projet de budget qui garde un caractère provisoire, notamment pour ce qui est du Siège de l'Organisation. En effet, comme le Secrétaire général l'a souligné au paragraphe 11 de l'avant-propos aux prévisions budgétaires (A/2904), "il ne faudrait pas considérer que la réorganisation proposée par le Groupe d'étude est immuable; il convient d'en faire l'épreuve et de l'observer sans cesse en fonction des besoins changeants des programmes de travail". De plus, le Groupe d'étude n'a pas encore remis son rapport définitif. Il faut espérer que la réorganisation est maintenant sur le point d'être achevée et que la Commission ne se verra demander d'examiner l'attribution que de modestes crédits supplémentaires dans ce domaine.

23. Selon les renseignements les plus récents, une somme de 4 millions de dollars reste encore à verser sur les contributions de 1952, 1953 et 1954. A la fin d'août 1955, le total de l'arriéré atteignait 14 millions de dollars, soit environ un tiers du budget. C'est pourquoi il faudrait inciter instamment les Etats Membres à s'acquitter sans délai de leurs obligations.

24. M. Theron signale la tendance à augmenter le personnel supérieur de certains départements et ajoute qu'il reviendra en temps opportun sur cette question et notamment sur la création de deux nouveaux postes d'administrateur au Cabinet des Sous-Secrétaires sans département, le reclassement envisagé de plusieurs postes d'administrateur hors classe au Département des affaires économiques et sociales et le maintien d'un poste de Sous-Secrétaire adjoint au Département de l'information et d'un poste analogue au Département des conférences.

25. M. EL MESSIRI (Egypte) est heureux des progrès accomplis dans le domaine administratif et budgétaire. Le fait que le Comité consultatif n'ait recommandé qu'une faible réduction des crédits demandés par le Secrétaire général constitue un indice de stabilité et de bonne administration et facilitera la tâche de la Commission.

26. Les prévisions de dépenses pour 1956 sont inférieures de 686.000 dollars à celles de 1955 et de 2 millions de dollars à celles de 1954. Ces économies ont été rendues possibles par la réorganisation du Secrétariat. Il est permis d'espérer que cette réorganisation sera achevée rapidement, c'est-à-dire vers la fin de 1955 ou au début de 1956, et que les économies réalisées ne diminueront en rien la qualité des services fournis par le Secrétariat.

27. La délégation égyptienne s'inquiète de la nouvelle réduction d'effectif proposée au Département des affaires économiques et sociales, alors que la fusion des deux anciens départements avait déjà permis de supprimer 32 postes. Les pays sous-développés, dont les besoins ne font que croître, attachent une importance exceptionnelle aux services fournis par ce département. Certes, comme l'a dit le Secrétaire général, le Secrétariat doit être considéré comme une unité indivisible. Il n'en demeure pas moins que le personnel du Département des affaires économiques et sociales doit se composer d'experts et de fonctionnaires spécialisés ayant qualité pour effectuer les études techniques et les recherches nécessaires. Le Secrétaire général a déclaré lors de la neuvième session, à la Cinquième Commission (443ème séance), qu'il était impossible d'économiser davantage sans réduire les principaux programmes. La délégation égyptienne a pris acte de cette importante déclaration et elle espère que la réorganisation de ce département s'achèvera sans que les pays sous-développés en souffrent.

28. En ce qui concerne l'Administration de l'assistance technique, M. El Messiri note avec satisfaction que le Comité consultatif a reconnu l'importance des efforts faits pour réduire les dépenses d'administration. Le Comité consultatif parle (A/2921, par. 81) d'une fusion possible de l'AAT et du Département des affaires économiques et sociales. La délégation égyptienne s'intéresse beaucoup à la question et elle espère que le Secrétaire général et le Comité consultatif présenteront à ce sujet des rapports circonstanciés qui permettront à la Commission de se prononcer en pleine connaissance de cause.

29. M. El Messiri s'inquiète également de la proposition tendant à supprimer 14 postes supplémentaires au Département de la tutelle. En 1954, le représentant du Secrétaire général avait dit en effet que le personnel de ce département avait été déjà réduit au strict minimum, ce qui fait craindre qu'une réduction importante du budget de ce département ne provoque l'abandon de certains travaux essentiels, alors même qu'il conviendrait de donner à ce service les moyens de remplir sa tâche et de favoriser le progrès des millions d'êtres humains auxquels il s'intéresse.

30. La délégation égyptienne se plaît à constater que l'on est parvenu à réduire progressivement les dépenses de personnel temporaire depuis quelques années, en multipliant les mutations internes pour répondre aux besoins du moment.

31. M. RISHTYA (Afghanistan) est satisfait des résultats obtenus par le Secrétariat dans le domaine administratif. La tâche du Secrétariat est dure, mais il importe de réduire au maximum les dépenses d'administration et de consacrer les sommes ainsi économisées à l'assistance technique dont les pays sous-développés ont tant besoin. La délégation de l'Afghanistan votera les crédits demandés.

La séance est levée à 12 h. 40.